



## NOËL 2017 ! MESSAGE D'ESPOIR ET DE PAIX !

Cher(e)s Compatriotes Pieds-Noirs et Ami(e)s des Pieds-Noirs,

Chef du Gouvernement Provisoire Pied-Noir en Exil, je tiens à vous dire combien moi-même et l'ensemble des Ministres de notre Gouvernement nous pensons à vous et à vos familles en ce jour de Noël.

Nous n'ignorons rien de vos difficultés qui sont les nôtres, rien de votre peine qui est la nôtre, rien de vos espoirs qui sont les nôtres.

Notre Peuple Pied-Noir, notre Nation sont entrés dans la Communauté Internationale par notre action et les deux textes qui la permettent, la Convention de Montevideo du 26 décembre 1933 et la Déclaration Universelle des droits des Peuples à Alger le 4 juillet 1976.

L'Etat Pied-Noir est créé. Il a un nom : la Fédération des Deux Rives. Il est gouverné par un Chef d'Etat, un Président d'Assemblée Nationale et un Président du Conseil des Ministres. Il détient un Hymne, un Drapeau, une Constitution, une Doctrine...

Pour des raisons de sécurité, à la suite de la démission du Chef de l'Etat et du Président de l'Assemblée Nationale, leurs remplaçants, immédiatement mis en place, ne se découvriront qu'en novembre 2018.

Président du Conseil des Ministres, j'assume donc toutes les responsabilités officielles de Chef du Gouvernement Provisoire Pied-Noir en Exil (GPPNE).

A ce titre, j'ai personnellement remis le 13 novembre 2017, au Président de la République Française, aux Présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat, une lettre et un dossier confidentiels sur les structures de notre Etat.

Nous travaillons donc dans un cadre légal et transparent.

En exil, sur le territoire français, nous soumettons aux services concernés toutes les informations qui interviennent dans le cadre du droit et des lois françaises comme le firent et le font :

- Le Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF) à Alger le 3 juin 1944 et à partir du 31 août de la même année à Paris,
- Le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne au Caire le 19 septembre 1958,
- Le Gouvernement Provisoire Kabyle installé officiellement à Paris le 11 novembre 2017, succédant au MAK (Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie) formé en 2001.

Nous n'apportons aucune novation aux règles de discussion entre la France et les grandes associations de rapatriés qui sont seules habilitées à traiter du contentieux entre les parties.

L'Etat Pied-Noir ne se substituera jamais à des contentieux internes entre un pays et la communauté Pied-Noir qui est intégrée sur son sol, sauf si la sécurité de celle-ci est en danger.

Notre Etat est un Etat qui applique la plus stricte neutralité dans les conflits du Monde. Il n'est donc pas concerné par le contentieux franco-algérien.

Cependant, il est de son devoir de revenir sur les conditions historiques exactes qui ont présidé au génocide, à la spoliation et à l'exode du Peuple Pied-Noir vers des pays situés sur les cinq continents de notre planète.

Au titre de sa neutralité, l'Etat Pied-Noir s'interdit toute ingérence dans la politique interne de l'ensemble des pays du monde. Il n'est pas dans le cadre d'une démarche passéiste, mais au contraire, il est résolument tourné vers l'avenir qu'il offre en perspective aux générations qui vont reprendre le flambeau laissé par leurs anciens.

A ce titre, il est hors de question de débarquer un petit matin en Algérie, en Tunisie, au Maroc ou en Egypte pour revendiquer tel ou tel droit, tel ou tel territoire. Ces pays sont libres de leur destin comme notre Etat Pied-Noir est libre du sien.

La gouvernance de l'Etat Pied-Noir se situe actuellement dans le cadre d'une souveraineté fonctionnelle tant que son territoire ne sera pas reconnu officiellement.

Ce territoire et les territoires des Ambassades ou des Consulats de l'Etat Pied-Noir font l'objet de recherches internationales approfondies.

Trois cas peuvent intervenir :

- Un don territorial gratuit opéré par un Etat souverain,
- Un bail emphytéotique onéreux sur deux siècles opéré par un Etat souverain,
- Un achat pur et simple de territoires opéré en accord avec un Etat souverain à la suite d'une vente par un Etat, une personne morale ou une personne physique.

Tous les projets sont gérés par le Ministère du Territoire.

Dans le cadre de la neutralité absolue qui est donc la sienne, l'Etat Pied-Noir ne lèvera aucune armée et ne disposera jamais d'un Ministère des Armées.

La sécurité de ses ressortissants sur son territoire et sur les territoires où ils se sont réfugiés fera l'objet de l'action constante du Ministère de l'Intérieur et des structures mises en place à cet effet, en collaboration avec les autorités des Etats concernés. Personne ne doit porter atteinte à nos ressortissants par un quelconque moyen de pression ou attentat contre la vie.

Le territoire sur lequel l'Etat Pied-Noir implantera son siège et ses structures d'accueil fera l'objet d'une politique de développement durable en coopération avec des experts écologiques internationaux.

L'Etat Pied-Noir, représentant des ressortissants dont les racines généalogiques s'inscrivent en Europe, en Afrique, en Asie, signera tous les traités internationaux et reconnaîtra toutes les organisations internationales qui participeront à l'établissement de la Paix, de la Fraternité et de la préservation de l'écologie en Méditerranée et en Mer Noire.

Les peuples français et algériens qui sont fédérés au sein de la France et de l'Algérie sont des peuples frères du premier cercle. Ils ne sont en rien coupables des décisions prises dans le temps par leurs dirigeants respectifs qui ont débouché sur une guerre fratricide de plusieurs années.

Jamais le Peuple Pied-Noir n'a levé une armée telle que la France ou l'Algérie pour combattre des populations françaises ou algériennes.

Sa présence sur le sol algérien de la Berbérie du II<sup>ème</sup> siècle à ce jour, puisqu'il reste des enclaves Pieds-Noirs en Afrique du Nord, a été pacifique et tournée vers l'édification de territoires modernes et structurés.

Lors des deux guerres mondiales, les Pieds-Noirs ont apporté massivement leur concours à la coalition des peuples libres partisans de la Paix, versant le sang de plusieurs centaines de milliers des leurs.

L'Etat Pied-Noir s'engage à ce que ses ressortissants bénéficient de la double nationalité, soient des exemples de probité et de solidarité, cultivant leurs traditions dans le strict respect de celles des autres.

L'Etat Pied-Noir n'acceptera pas sur son territoire que se mettent en place des laissés pour compte, au titre du chômage, de la pauvreté ou de la maladie. La solidarité fraternelle sera l'un des axes principaux de sa demande économique.

La faune et la flore seront respectées faisant l'objet des mêmes lois qui président à la présence des humains sur un territoire donné dans le cadre d'un développement durable et prospère.

Fort de ces belles résolutions à l'ombre de l'année nouvelle, le Chef et Porte-parole du GPPNE présente tous ses vœux de bon Noël à vous cher(e)s compatriotes Pieds-Noirs et ami(e)s des Pieds-Noirs, à vos amis ainsi qu'à toutes les populations du monde, sans distinction, qui militent pour la Paix, la Fraternité et la Solidarité sur notre planète.

Je reviendrai vers vous pour les vœux du Nouvel An.

Nota bene :

1°) Un déjeuner devant réunir toutes celles et ceux qui souhaitent rejoindre leurs responsables se déroulera le samedi 20 janvier 2018 à Montpellier. Pour plus de renseignements, contactez-nous : [gppne.pcm.sc@gmail.com](mailto:gppne.pcm.sc@gmail.com)

2°) l'année 2018 sera l'an III de notre Etat dont l'acte fondateur a été signé à Montpellier le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Jacques Villard

Chef et Porte-parole du GPPNE

06.43.12.09.35